Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240208_P_030 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'un contrat de maintenance assuré par la société AMICIEL concernant le ou les progiciels Malice Enfance Jeunesse ; Badgeuses Moby et encodeur de table ; et 16 tablettes.

Le Président,

N° 20240208_P_030

Décide

De signer un contrat de maintenance avec

OBJET

Société AMICIEL 95 rue Ruisseau 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Pour la maintenance concernant le ou les progiciel et matériels suivant : Progiciel Malice Enfance Jeunesse ; 2 badgeuses Moby (+ encodeur de table) ; 16 tablettes. Pour les sites suivants :

- ALSH: Saint Didier en Velay, Aurec sur Loire et Saint Just Malmont, Saint Ferréol d'Auroure, La Séauve sur Semène, Saint Victor MAlescours.
- Créche les Matrus et Croq'Malice
- Camps
- CISPD
- CLAS

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le : <u>Date</u>: Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 reconductible par tacite reconduction deux fois maximum

Montant: 3224.53 TTC

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 8 Février 2024

AR Prefecture

043-244301131-20240208-20240208_P_030-AU Reçu le 13/02/2024

Le Président,